

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,
Vu le procès-verbal du jury d'examen en date du 11 Juin 1996 déclarant que
M BERTO Yohann né(e) le 1er Janvier 1978, a subi avec succès les épreuves exigées
des candidats au **Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique**,

délivre à M BERTO Yohann le présent diplôme.

Fait à Dijon, le 11 Juin 1996

N° 96210025



Pour le ~~ministre d'État,~~
ministre de l'Intérieur
~~et de l'Aménagement du Territoire,~~
LE PREFET
Pour le Prefet
et par délégation
le Directeur du SIRACEDPC


B. FLEURANT